

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

N° 2025-21

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre 2 Pour 12

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le 16/06/2025
ID : 069-216901512-20250610-DELIB_2025_21-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2025

PRÉSENTS : MM. MMES G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, J.N. FAVROT, M. CROSO, C. PETAT, M. SAUVERZAC, K. LACROIX, C. DEL CAMPO et M. SAINT-ANDRÉ

ABSENTS : P. MEUNIER (donne pouvoir à JN. FAVROT), R. CHOPIN (donne pouvoir à M. SAUVERZAC), B. BERERD, B. MINET, C. COSENZA (donne pouvoir à C. DEL CAMPO), L. CARVAT, C. POLIDORI (donne pouvoir à K. LACROIX)

M. Maurice CROSO a été élu secrétaire.

OBJET : DEPARTEMENT DU RHONE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE INSTALLATION D'UN FEU RECOMPENSE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux subventions octroyées au titre des amendes de police ;

Vu la nécessité impérieuse d'améliorer la sécurité routière sur la rue de Louveigné, face aux signalements récurrents de vitesse excessive et aux risques d'accident constatés ;

Vu la notice descriptive des travaux prévoyant l'installation d'un feu récompense destiné à inciter les conducteurs à adapter leur vitesse et améliorer la sécurité des piétons et cyclistes ;

Considérant que le coût total des travaux s'élève à 16 955 € HT ;

Considérant que la commune souhaite solliciter une subvention d'un montant de 13 564 € auprès du Président du Département du Rhône au titre des amendes de police 2025 afin de financer cette opération ;

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Président du Département du Rhône au titre des amendes de police 2025 ;
- **D'APPROUVER** le projet de travaux visant l'installation d'un feu récompense sur la rue de Louveigné, conformément à la notice descriptive annexée ;
- **DE S'ENGAGER** à financer la part communale restante des travaux, soit 3 391 € HT, dans le budget de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa bonne réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard TACHON

Le secrétaire de séance,
Maurice CROSO

Notice descriptive des travaux

Installation d'un feu récompense Lieu d'intervention : rue de Louveigné, 69460 LE PERRÉON

1. Contexte et justification du projet

La rue de Louveigné, située dans la commune de Le Perréon, est un axe où la vitesse excessive des véhicules représente un danger avéré pour les usagers, notamment les piétons et les cyclistes. Ce secteur est particulièrement exposé à des risques d'accidents en raison de la configuration de la voirie et du manque de dispositifs de régulation efficaces.

Face à cette problématique, l'installation d'un feu récompense devient une mesure nécessaire et urgente afin d'inciter les conducteurs à adapter leur vitesse. Ce dispositif, qui alterne entre le feu vert et le feu rouge en fonction du respect des limitations de vitesse, vise à sensibiliser les usagers tout en renforçant leur sécurité.

2. Description des travaux

L'intervention prévoit l'installation d'un feu récompense au niveau d'un point stratégique sur la rue de Louveigné, accompagné d'une signalétique claire pour informer les conducteurs de son fonctionnement. Les travaux comprendront :

- La mise en place du dispositif lumineux sur un poteau adapté.
- Le raccordement aux infrastructures électriques de la commune.
- L'installation de panneaux de signalisation réglementaires.
- Une phase de test et d'ajustement pour garantir son efficacité.

3. Caractère urgent des travaux

Au vu des signalements récurrents de vitesse excessive et des risques d'accident sur cet axe, il est impératif de procéder à la mise en place du feu récompense dans les plus brefs délais. Tout retard dans sa mise en service pourrait exposer davantage les usagers à des situations dangereuses.

La mairie de Le Perréon s'engage ainsi à accélérer la mise en œuvre de ces travaux, en veillant à leur bonne intégration dans le plan de circulation de la commune et en mobilisant les ressources nécessaires pour leur réalisation rapide.

4. Conclusion

Le feu récompense représente une solution efficace et immédiatement opérationnelle pour réduire la vitesse et sécuriser les déplacements des habitants et visiteurs circulant sur la rue de Louveigné. Sa mise en place rapide est essentielle pour prévenir les accidents et garantir un environnement routier plus sûr pour tous.